

Bulletin de veille n°3

2e trimestre 2026

FRANCE

#Vie parlementaire – Un calendrier tenu jusqu'à la trêve estivale et une motion de censure rejetée

Le calendrier concerté présenté le 17 février par Matignon a globalement été respecté, au prix d'une session extraordinaire convoquée jusqu'à la semaine du 20 juillet. Sur le régalien, le Parlement a définitivement adopté, le 1er juillet, l'actualisation de la loi de programmation militaire 2024-2030, portant l'effort supplémentaire à 36 milliards d'euros et l'enveloppe globale à 436 milliards d'ici 2030.

Sur l'agriculture, le Sénat a adopté le 2 juillet, largement remanié, le projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles (219 voix contre 111). La commission mixte paritaire, composée de 7 sénateurs et 7 députés, chargés de se mettre d'accord sur une même version du texte, s'est réunie le 16 juillet. Parvenus à un compromis, ce dernier sera présenté à l'Assemblée nationale, puis au Sénat, les 20 et 21 juillet, actant, en cas de vote favorable, l'adoption définitive du texte.

Le gouvernement Lecornu a par ailleurs traversé sans encombre, le 6 juillet, une motion de censure déposée par les députés écologistes et insoumis sur la gestion des canicules de juin et la baisse du Fonds vert : 132 voix pour, loin des 289 nécessaires, une majorité du groupe socialiste ayant refusé de s'y associer malgré le vote à titre individuel de son premier secrétaire Olivier Faure.

#Vie politique — Élection présidentielle 2027 : le verdict du 7 juillet rebat les cartes

La cour d'appel de Paris a rendu, le 7 juillet 2026, son arrêt dans l'affaire des assistants parlementaires européens du RN. Elle confirme la culpabilité de Marine Le Pen mais réduit la sanction à trois ans de prison dont deux avec sursis, la partie ferme étant aménageable sous bracelet électronique, ainsi qu'une amende de 100 000 euros. Sur l'inéligibilité, point décisif, la peine est ramenée à 45 mois dont 30 avec sursis, contre cinq ans avec exécution immédiate en première instance. **La partie ferme (15 mois, courant depuis le jugement du 31 mars 2025) étant déjà purgée fin juin 2026, Marine Le Pen redevient éligible à la présidentielle.**

Le soir même sur TF1, elle a annoncé se pourvoir en cassation tout en confirmant sa candidature : « Ce soir, je suis candidate à l'élection présidentielle et je ne changerai pas d'avis. ». **Le scrutin est fixé aux dimanches 18 avril et 2 mai 2027.**

Les sondages publiés depuis ce verdict placent Marine Le Pen en tête des intentions de vote au premier tour. Néanmoins, les hypothèses de second tour divergent selon les instituts, certains la donnant gagnante quel que soit l'adversaire, un autre (Odoxa) donnant au contraire Édouard Philippe vainqueur face à elle. Du côté des alliances, Éric Ciotti s'est dit prêt à « participer loyalement » à la campagne de Marine Le Pen.

#Vie politique — Primaire PS et candidature écologiste : la gauche se fragmente avant 2027

Le Parti socialiste n'est toujours pas parvenu à trancher son mode de désignation sans division interne. Réuni en conseil national le 30 juin, le PS n'a pas dégagé de position unique et a soumis deux scénarios à ses adhérents le 9 juillet : **le premier, porté par le premier secrétaire Olivier Faure, proposait un vote ouvert aux militants du PS, de Place publique et à leurs sympathisants, en vue d'une primaire unitaire** avec Les Écologistes et le reste de la gauche hors LFI ; le second, porté par le président du groupe à l'Assemblée **Boris Vallaud, réservait la désignation aux seuls adhérents du « pôle socialiste »** (PS, Place publique, La Convention).

Les militants ont tranché à 55,5 % pour cette seconde option, désavouant Olivier Faure et enterrant de fait l'hypothèse d'une primaire unitaire de toute la gauche. **Le scrutin est annoncé pour octobre 2026, sans date arrêtée à ce jour.** Philippe Brun, Bernard Cazeneuve et Ségolène Royal sont d'ores et déjà candidats déclarés, le choix de Raphaël Glucksmann se présenter à cette primaire ou faire cavalier seul restant l'inconnue déterminante.

Ce vote a immédiatement eu une conséquence chez Les Écologistes. Leur cheffe de file Marine Tondelier, ayant obtenu début juillet le soutien de principe de ses militants à une candidature autonome, a dévoilé le **13 juillet le programme présidentiel du parti**. Celui-ci met l'accent sur une refondation institutionnelle et une « Première République écologique et citoyenne », mettant fin au « présidentielisme » et « sacralisant l'indépendance de la justice ».

#REACH — La question du plomb remonte de nouveau au niveau de l'Assemblée nationale

En mai 2026, **Julien Guibert (RN, Nièvre)** a interrogé la ministre de la Transition écologique, Monique Barbut, sur la position que la France entend défendre dans les négociations européennes relatives à une éventuelle extension des restrictions sur l'usage de la grenaille de plomb dans la chasse. La question rappelle que la Commission européenne et l'Agence européenne des produits chimiques poursuivent des travaux visant à élargir les restrictions, après l'interdiction déjà applicable dans les zones humides, une évolution qui pourrait concerner l'ensemble des milieux naturels. Le député souligne les difficultés techniques, économiques et pratiques liées aux munitions de substitution (acier, bismuth, tungstène), notamment pour les armes anciennes, ainsi que les préoccupations exprimées par les fédérations de chasseurs quant aux conséquences d'une interdiction généralisée. Il demande si la France entend s'opposer à une extension de cette interdiction en dehors des zones humides et quelles mesures d'accompagnement pourraient être prévues pour les chasseurs.

#Sécurité des données — Une troisième fuite en six mois précipite la double authentification

Le renforcement de la sécurité numérique du SIA a une cause précise, restée peu commentée dans la presse généraliste : une véritable fuite de données. Le 24 mars 2026, un pirate a mis en vente sur un forum clandestin un lot présenté comme issu du SIA (62 511 armes revendiquées, avec identité, adresses et historique de transactions des détenteurs). Après plusieurs jours de flottement, le ministère de l'Intérieur a confirmé l'incident le 30 mars : il ne s'agissait pas d'une intrusion directe dans l'infrastructure centrale du SIA, mais du piratage des identifiants d'un armurier du Vaucluse, dont le Livre de Police Numérique, interconnecté avec le SIA, a permis l'extraction de données concernant environ **41 000 détenteurs**. Contactés individuellement par le ministère, une plainte a été déposée et la Cnil notifiée.

C'est le troisième incident de ce type en six mois pour le monde des armes et de la chasse, après la fuite ayant touché la FFTir puis la Fédération nationale des chasseurs.

Dans l'urgence, le SCAE a accéléré une mesure jusque-là annoncée mais non déployée : la double authentification (TOTP) pour l'accès professionnel au SIA, présentée aux acteurs de la filière lors du comité utilisateurs du 26 mars, puis rendue obligatoire dès le **1er avril 2026** pour le Livre de Police Numérique.

Cette même authentification a été étendue à l'accès professionnel au Référentiel Général des Armes à compter du **1er juillet 2026**.

#Nomination — Changement à la tête de la DEPSA

Julie Mercier, directrice de la DEPSA (Direction des entreprises et partenariats de sécurité et des armes) depuis juillet 2023 a été nommée directrice générale de l'Agence nationale des titres sécurisés par décret du 8 avril 2026. Elle est remplacée à la tête de la DEPSA par **Serge Boulanger**, nommé en conseil des ministres le même jour, qui a pris ses fonctions le 6 mai 2026.

Profil : Serge Boulanger, directeur des entreprises et partenariats de sécurité et des armes

Né en juin 1964, diplômé de l'Institut régional d'administration de Lille, Serge BOULANGER fut notamment chef du bureau interministériel de défense puis du bureau de la protection civile (1992-1997), puis chef du bureau de développement social et urbain à la préfecture du Pas-de-Calais (1997-2000), avant d'être directeur adjoint du cabinet du préfet du Pas-de-Calais (2000-2002). Directeur du cabinet du préfet des Ardennes (2002-2005), puis directeur du cabinet du préfet de la Charente (2005-2006), il fut ensuite secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes (2006-2008). Chef du bureau des personnels administratifs, techniques et scientifiques de police, à la direction générale de la police nationale, au ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales (2008-2010), il fut chargé des dossiers financiers au cabinet du directeur général de la police nationale (2010-2012), avant d'être adjoint au préfet, secrétaire général pour l'administration à la préfecture de police (2012-2014). Directeur du cabinet du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense Nord, préfet du Nord (2014-2015), il fut ensuite **directeur adjoint du cabinet du préfet de police de Paris** (alors MM. Michel CADOT puis Michel DELPUECH), de décembre 2015 à janvier 2018, puis secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique jusqu'en mai 2020. Nommé à cette date, directeur des transports et de la protection du public à la préfecture de police de Paris, il fut ensuite préfet, **secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris** (2022-2024). **Serge Boulanger a été nommé préfet de la Vienne en novembre 2024.**

#REACH – La Commission européenne retire les balles du champ de sa proposition de restriction du plomb dans les munitions

Le comité REACH a approuvé, le 25 juin 2026, le règlement restreignant l'usage de la grenaille de plomb pour la chasse et le tir sportif en extérieur, à la majorité qualifiée des États membres. Le délai de transition est fixé à **7 ans**, et le délai laissé aux États membres pour publier la liste des stands de tir sportif extérieur conformes aux mesures de gestion des risques est porté à **8 ans**. Autre nouveauté, les munitions à balle du champ de la restriction, une exclusion qui tient à la fois à des difficultés techniques et industrielles et à des enjeux jugés stratégiques.

Sur la position française, un élément clé à retenir : la France aurait défendu, dans la dernière phase de négociation, un délai de transition de 8 ans, plus favorable encore que le compromis à 7 ans finalement retenu, porté par le ministre délégué chargé de la Transition écologique, Mathieu Lefèvre. Cette contribution française serait à l'origine du relèvement du compromis de 5 à 7 ans par rapport à la version d'avril.

Le vote du 25 juin n'épuise néanmoins pas la procédure. Depuis cette adoption, un délai de trois mois est ouvert, durant lequel le Parlement européen et le Conseil peuvent s'opposer au texte. Le cas échéant, la Commission devra revoir sa copie. En l'absence d'opposition de l'une ou l'autre des institutions, le texte sera publié au **Journal officiel de l'Union européenne** à la fin du mois de septembre, actant ainsi son entrée en vigueur.

#Directive armes à feu — La Commission ouvre l'évaluation quinquennale de la directive 2021/555

En application de l'article 24 de la directive (UE) 2021/555 relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes, qui impose à la Commission un réexamen tous les cinq ans, la DG HOME (direction générale de la migration et des affaires intérieures) a ouvert cette année le nouveau cycle d'évaluation du texte. Celui-ci portera notamment sur les catégories d'armes de l'annexe I, le fonctionnement de la carte européenne d'arme à feu, le marquage, et l'impact des nouvelles technologies (impression 3D, QR code, RFID). Ce cycle pourra déboucher sur des propositions législatives de révision.

Le mercredi **24 juin 2026**, la DG HOME a organisé à ce titre une réunion dite « Reality Check » avec les professionnels du secteur et leurs représentants. D'après le SNAFAM, qui y a participé, il s'agit du premier dialogue direct de grande ampleur entre la DG HOME et le secteur privé des armes à feu depuis l'adoption du texte. Les conclusions alimenteront le rapport que la Commission doit remettre au Parlement européen et au Conseil